

SÉANCE DU 1^{er} juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel BALISONI, Maire.

Présents : Daniel BALISONI, Laëtitia PAPON, Éric FESSY, Régine DUMAS, Robert TISSIER, Véronique BLANCHARD HEIDSIECK, Thierry GOYON, Cyprien GOUTTEPIFFRE, Céline CLADERA JUAN, Marie PASCUAL

Absent ayant donné procuration : Nicolas DELERUE à Daniel BALISONI

Secrétaire de séance : Céline CLADERA JUAN

Date de la convocation : le 22 mai 2026

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

Membres en exercice : 11

Présents : 10 Procurations : 1 Votants : 11

Quorum de 6 atteint

INTERVENTION DE VÉRONIQUE BLANCHARD HEIDSIECK EN RAPPORT AVEC SA DÉLÉGATION

Véronique BLANCHARD HEIDSIECK, conseillère municipale, informe l'ensemble du conseil sur les informations importantes recueillies lors des différentes réunions d'informations et de formation auxquelles elle a assistée dans le cadre de sa délégation.

La thématique principale est en lien avec la gestion de la ressource eau sur le territoire.

2026-06-00 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

Votes Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2026-06-01 Rénovation énergétique de la Mairie : remplacement des fenêtres – Choix de l'entreprise

Vu le décret n°2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe en date du 12 décembre 2025, référencée 2025-12-05,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie sont prévus cette année, par le remplacement de fenêtres.

Monsieur le Maire présente une offre de l'entreprise GIRY MENUISERIE de La Monnerie le Montel, concernant ces travaux pour un montant total Hors Taxes de 46 651,90€ (*quarante-six mille six-cent cinquante-et-un euros et quatre-vingt-dix cents*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise GIRY MENUISERIE qui a établi un devis pour un montant total de 46 651,90€ Hors Taxes (*quarante-six mille six-cent cinquante-et-un euros et quatre-vingt-dix cents*), pour réaliser les travaux de rénovation énergétique de la Mairie par le remplacement des fenêtres
- d'autoriser le Maire à signer tous documents ayant trait auxdits travaux

Votes Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Réception en Préfecture le 06/07/2026

2026-06-02 RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA MAIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vu le décret n°2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe en date du 12 décembre 2025, référencée 2025-12-06,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réfection d'une partie de la toiture de la Mairie sont prévus cette année.

Monsieur le Maire présente une offre de l'entreprise GIRY MENUISERIE de La Monnerie le Montel, concernant ces travaux pour un montant total Hors Taxes de 23 377,63€ (*vingt-trois mille trois-cent-soixante-dix-sept euros et trente-trois cents*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise GIRY MENUISERIE qui a établi un devis pour un montant total de 23 377,63€ Hors Taxes (*vingt-trois mille trois-cent-soixante-dix-sept euros et trente-trois cents*), pour réaliser les travaux de réfection d'une partie de la toiture de la Mairie
- d'autoriser le Maire à signer tous documents ayant trait auxdits travaux

Votes Pour : **11** Contre : **0** Abstention : **0**

Réception en Préfecture le 06/07/2026

2026-06-03 DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AGRICOLE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-6, L5211-7, L5211-8 et L5212-7 prescrivant, notamment, que lors du renouvellement général des conseillers municipaux, il doit être procédé à la désignation des délégués des communes dans les organismes extérieurs,

Considérant le courrier reçu récemment en Mairie de la part du département du Puy-de-Dôme, sollicitant la désignation, au sein du Conseil Municipal, d'un élu référent agricole pour participer à l'animation foncière agricole déployée par le département sur l'ensemble du territoire afin de préserver le foncier agricole,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ;

- Cyprien GOUTTEPIFFRE

comme référent agricole pour participer à l'animation foncière agricole déployée par le département du Puy-de-Dôme.

Votes Pour : **11** Contre : **0** Abstention : **0**

Réception en Préfecture le 06/07/2026

Cyprien GOUTTEPIFFRE rappelle au conseil qu'il est également référent « nuisibles », notamment sur les sujets de l'ambrosie, les frelons ainsi que les chenilles processionnaires.

2026-06-04 SUBVENTION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS 2026

Vu le budget principal de la commune 2026, voté le 20 avril 2026,

Vu les crédits votés en section de fonctionnement au compte 65748,

Monsieur le Maire propose de verser cette année une subvention communale aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE SUBVENTION
ACCA	150€
CASA	150€
LES AMIS DE SAINTE-AGATHE	150€
C2G TEAM CROCOMBETTE	100€
LE CHEMIN DE SAINTE-AGATHE	100€
VOLLORANDO	100€
LES CROQUE CHEMINS	100€
SAPEURS POMPIERS DE VOLLORE	500€
FEMMES ÉLUES DU PUY-DE-DÔME	30€
ÉLINE ESPOIR	100€

Le montant total des subventions s'élève à 1 480€ (mille quatre cent quatre-vingt euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide la proposition de Monsieur le Maire
- décide de verser une subvention communale aux bénéficiaires listés ci-avant conformément au tableau
- autorise l'émission des mandats correspondants au compte 65748 sur le budget de la commune 2026

Votes Pour : **11** Contre : **0** Abstention : **0**

Réception en Préfecture le 06/07/2026

Véronique BLANCHARD HEIDSIECK soumet au conseil la possibilité d'adhérer à « communes forestières » et en expose les avantages. Après plusieurs échanges, le conseil pense que cette adhésion n'est pas pertinente.

2026-06-05 RESTAURATION ET PROTECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les amis de Sainte-Agathe » a initié des travaux de restauration et la mise en place de protection des vitraux de l'église de notre commune.

Monsieur le Maire présente une offre de l'entreprise ATELIER THOMAS VITRAUX de Valence 26000, concernant ces travaux pour un montant de 5 000€ TTC (cinq mille euros toutes taxes comprises) sur un montant total de 18 912€ (dix-huit-mille neuf-cent-douze euros toutes taxes comprises).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise ATELIER THOMAS VITRAUX qui a établi un devis pour un montant total de 5 000€ TTC (cinq mille euros toutes taxes comprises), pour réaliser les travaux de restauration et de protection des vitraux de l'église.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents ayant trait auxdits travaux

Votes Pour : **11** Contre : **0** Abstention : **0**

Réception en Préfecture le 06/07/2026

QUESTIONS DIVERSES

• Approvisionnement en eau au MOUSSET

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est prévu d'engager un bureau d'études afin de pouvoir choisir la meilleure option pour approvisionner le hameau du Mousset en eau potable.

Diverses solutions sont déjà identifiées, la décision portant sur le choix du bureau d'études et de la solution choisie se fera après consultation du Conseil.

- **Manifestations diverses**

Monsieur le Maire fait le point sur le dernier évènement organisé par CASA en collaboration avec la Mairie ainsi que sur les évènements à venir.

La marche de printemps s'est très bien passée, prochain évènement la fête patronale du 04 juillet 2026, puis il y aura la brocante et Art sur la Montagne.

- **Choix d'un système de chauffage pour la Mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil que 3 bureaux d'études ont été trouvés afin de pouvoir étudier la faisabilité de l'installation d'un chauffage par géothermie pour les locaux de la Mairie.

- **Coupe de bois à La Brousse**

Mme Régine DUMAS informe le conseil que suite à une coupe de bois à La Brousse, le chemin qui mène à l'étang de Vaulx a été endommagé et n'est plus praticable.

Monsieur le Maire est au courant et a déjà fait le nécessaire pour que l'entreprise responsable remette en ordre le chemin de telle façon qu'il soit de nouveau praticable.

Fin de séance : 19h30

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2026

PAGE DE CLÔTURE

TABLE DE LA SÉANCE

DATE	OBJET	ORDRE	RÉF. DCM
01.06.2026	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2026	00	2026-06-00
	Rénovation énergétique de la Mairie : remplacement des fenêtres – choix de l'entreprise	01	2026-06-01
	Réfection d'une partie de la toiture de la Mairie – choix de l'entreprise	02	2026-06-02
	Désignation d'un référent agricole auprès de Département du Puy-de-Dôme	03	2026-06-03
	Subvention communale aux associations 2026	04	2026-06-04
	Rénovation des vitraux de l'église	05	2026-06-05
	Questions diverses	-	-

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Daniel BALISONI

Laëtitia PAPON

Éric FESSY

Régine DUMAS

Robert TISSIER

Thierry GOYON

Cyprien GOUTTEPIFFRE

Céline CLADERA JUAN

Marie PASCUAL

SIGNATURES

Le Maire, Président de séance, Daniel BALISONI,

La Secrétaire de séance, Céline CLADERA JUAN,

